pro-legales
Annonces Légales et Formalités

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Téléphone : 02 47 60 62 70
Mail : legales@nr-communication.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce 0000046916-1 est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage, au sein de :

Support : CENTRE PRESSE VIENNE
Édition : Vienne
Département : Vienne
Date de parution : 26/02/2024

Fait à Tours, le 21/02/2024

Le Président Directeur Général de NR Communication

Pierre-Yves ETLIN

Vérifier la validité de l'attestation avec votre code :

Votre code de vérification : aeQNk7dBu

Cliquez ici :
https://digitalisation.actulegales.fr/#/aeQNk7dBu

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL FLEICHANT SUR LES COMMUNES DE BOURESSE, FLEIX, GOUÉX, LATHUS SAINT PIERRE, LAURENT DE JOURDES, SAINT PIERRE DE MAILLÉ, SAINT SAVIN, VALDIVIENNE, LE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DES COMMUNES D'AVAILLES-LIMOUZINE, LA TRIMOUILLE, LEIGNES-SUR-FONTAINE, L'HOMMAIZÉ, LUSSAC-LES-CHATEAUX, SAULGÉ ET VERRIÈRES

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Par arrêté n°2024-37 du 20 février 2024, le Président de la Communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'abrogation des cartes communales des communes de Bouresse, Fleix, Gouëx, Lathus Saint Rémy, Lauthiers, Saint Pierre de Maillé et Valdivienne, les Périmètres Délimités des Abords (PDA) et périmètre délimité des abords des communes d'Availles-Limouzine, La Trimouille, Leignes-sur-Fontaine, L'hommaizé, Lussac-les-Châteaux, Pressac, Saulgé et Verrières du **mercredi 13 mars 2024 à 9h au vendredi 26 avril 2024 à 12h.**

Mise à disposition du dossier
Les dossiers seront disponibles en version papier au siège de la Communauté de communes Vienne et Gartempe à Montmorillon et dans les mairies centres de permanence du tableau ci-dessous et ce uniquement pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Les dossiers seront disponibles en version numérique sur le site internet du registre dématérialisé de l'enquête publique : https://www.registre-dematerialise.fr/5233 accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête publique. Ils seront accessibles également sur un poste informatique au siège de la Communauté de communes à Montmorillon et dans les 55 mairies du territoire de la Communauté de communes Vienne et Gartempe aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Observations et propositions du public
Chacun pourra consigner ses observations et propositions **uniquement pendant la durée de l'enquête publique :**
- Sur les registres ouverts à cet effet au siège de la Communauté de communes à Montmorillon, dans chacune des mairies centres de permanence, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Par courrier adressé à Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique, **au plus tard à la date de clôture de l'enquête, le cachet de la poste faisant foi**, au siège de la Communauté de communes Vienne et Gartempe, 6 rue Daniel Cormier – BP 20017 - 86500 MONTMORILLON.
- Par courrier électronique envoyé à : enquete-publique-5233@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/5233 et donc visibles par tous.
- Sur le site internet du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/5233

Permanences de la commission d'enquête :
Par décision n° E23000174/86 du 28/12/2023, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné une commission d'enquête composée de M. René SOUDE en qualité de Président de la commission d'enquête, Messieurs Jean Pierre LAMMENS et Serge MANCEAU en qualité de membres titulaires et M. Yves TANIOU en qualité de membre suppléant. La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public et pourra recevoir les observations, écrites ou orales, au siège de la Communauté de communes ou en mairie centre de permanence aux jours et horaires suivants :

- **Mercredi 13 mars de 9h à 12h au siège de la CCVG à Montmorillon**
- **Mercredi 13 mars de 9h à 12h à la mairie de Verrières**
- **Mercredi 13 mars de 9h à 12h à la mairie de Saint Savin**
- **Mercredi 13 mars de 14h à 17h à la mairie de Leignes Sur Fontaine**
- **Mercredi 13 mars de 9h à 12h à la mairie de l'Isle Jourdain**
- **Mardi 9 avril de 9h à 12h à la mairie de Pressac**
- **Mercredi 13 mars de 14h à 17 h à la mairie de Lussac les Chateaux**
- **Mercredi 10 avril de 9 à 12h à la mairie de Saulgé**
- **Mercredi 13 mars de 14h à 17h à la mairie de Valdivienne**
- **Mardi 16 avril de 14h à 17h à la mairie de La Trimouille**
- **Mercredi 13 mars de 14h à 17 h à la mairie d'Availles Limouzine**
- **Mardi 16 avril de 9h à 12h à la mairie d'Availles Limouzine**
- **Mercredi 20 mars de 9h à 12h à la mairie de Saulgé**
- **Mardi 16 avril de 14h à 17h à la mairie de l'Isle Jourdain**
- **Mercredi 20 mars de 14h à 17h à la mairie de La Trimouille**
- **Vendredi 26 avril de 9h à 12h à la mairie de Montmorillon**
- **Mercredi 27 mars de 9h à 12h à la mairie de Montmorillon**
- **Vendredi 26 avril de 9h à 12h à la mairie de Lussac les Chateaux**
- **Mercredi 27 mars de 14h à 17 h à la mairie de Valdivienne**
- **Vendredi 26 avril de 9h à 12h à la mairie de Saint Savin**

Horaires d'ouvertures indicatifs, pour tous les lieux de permanence :

Communauté de communes Vienne et Gartempe
6 rue Daniel Cormier- Montmorillon :
Lundi au jeudi : 8h30 -12 h / 13h30 -17h30
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h30

Mairie de Montmorillon
15 rue du Four - Montmorillon :
Du lundi au vendredi :
8h15 - 12h / 13h30 - 17h30

Mairie de Valdivienne
29 route de Lussac - Valdivienne :
Lundi : 14h à 16h45
Du mardi au vendredi :
9h -12h / 14h - 16h45

Mairie de l'Isle Jourdain
Quartier Chasse Augry – L'Isle Jourdain :
Du lundi, mardi, mercredi vendredi :
8h30 - 12h / 13h - 16h
Jeudi : 8h30 - 12h

Mairie de Lussac les Chateaux
9 route de Montmorillon – Lussac les Chateaux :
Lundi au vendredi :
9h - 12h / 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h

Mairie de Saint Savin
2 place de la Libération – Saint Savin :
Lundi au vendredi
9h -12h

Mairie d'Availles Limouzine
1 place de la Mairie – Availles Limouzine :
Lundi, mercredi, jeudi :
8h30 - 12h / 13h 30 - 17h
Mardi : 8h30 - 12h
Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h

Mairie de Saulgé
1 rue le Toffé - Saulgé :
Lundi : 8h30 - 12h30 / 14h - 18h
Mardi : 8h30 - 12h30
Mercredi : 8h30 -12h30 / 14h - 17h
Jeudi : 8h30 - 12h30
Vendredi : 8h30 - 12h30 / 14h - 17h30

Mairie de La Trimouille
1 rue de la Mairie – La Trimouille :
Lundi, Mercredi : 8h30-12h / 13h30-18h
Mardi Jeudi : 8h30-12h
Vendredi : 8h30 -12h / 14h – 16h

Mairie de Verrières
Place de la mairie - Verrières :
Lundi : 14h -17h
Mardi Mercredi Vendredi : 9h–12h / 4h –17h
Jeudi : 9h-12h

Mairie de Leignes sur Fontaine
Route de Paizay - Leignes sur Fontaine :
Lundi Mercredi Vendredi : 8h30-12h30/ 13h30 -17 h
Mardi Jeudi : 8h30 -12h30
Samedi : 8h30 -11h30

Mairie de Pressac
43 ure du Bois de la Jarte -Pressac :
Lundi : 14h -17h
Mardi 9h -12h / 14h -17h
Mercredi : 9h -12h
Jeudi Vendredi : 9h -12 h / 14h -17h
Samedi : 10h -12h

Mairie de Lhommaizé
12 route de Verrières - Lhommaizé :
Lundi Mardi Jeudi : 9h -12h / 14h -17h
Mercredi : 9h -12h
Vendredi : 9h 12h / 14h- 18h30

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue au siège de l'enquête publique : Communauté de commune Vienne et Gartempe, 6 rue Daniel Cormier 86500 MONTMORILLON, tél : 05.49.91.07.53 / Contacts : M. COLIN Olivier ou Mme TABUTEAU Sonia

A l'issue de l'enquête, et après modifications éventuelles pour tenir compte de l'avis de l'autorité environnementale (MRAe), des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'abrogation des cartes communales des communes de Bouresse, Fleix, Gouëx, Lathus Saint Rémy, Lauthiers, Saint Pierre de Maillé, Saint Laurent de Jourdes, Saint Pierre de Maillé et Valdivienne, les Périmètres Délimités des Abords des communes d'Availles-Limouzine, La Trimouille, Leignes-sur-Fontaine, L'hommaizé, Lussac-les-Châteaux, Pressac, Saulgé et Verrières.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, au siège de la Communauté de communes Vienne et Gartempe, sur le site internet du registre dématérialisé, pendant un an à compter de la réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.

Pro-légales / NR Communication s'autorise à na pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.
La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet la validation des éléments relatifs au contenu de l'annonce, mais n'en garantit pas sa composition.